

Questions que nous vous poserons lorsque vous demanderez à bénéficier des programmes UNM Care et Out-of-County Care

Toute personne qui demande à bénéficier du programme UNM Care ou Out-of-County Care sera affectée à un représentant des services financiers qui l'aidera à remplir la demande. Veuillez nous appeler pour prendre rendez-vous avec votre représentant. Quand vous appellerez, précisez si vous préférez que ce rendez-vous ait lieu en personne ou par téléphone.

Pour prendre rendez-vous, appelez le **505 272 2521** ou **877 909 6661** (numéro gratuit) du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Nous avons des représentants qui parlent espagnol, vietnamien et navajo. S'ils ne sont pas disponibles, nous vous mettrons en relation par téléphone ou par vidéo avec un interprète.

Nous proposons des services d'interprétariat dans plus de 200 langues, y compris la langue des signes américaine. Vous pouvez utiliser gratuitement les services d'un interprète. Nous sommes légalement tenus de mettre un interprète à disposition de toute personne qui en fait la demande.

Ce guide vous aidera à préparer votre rendez-vous avec votre représentant des services financiers. Il contient la liste de tous les types d'informations et de documents que vous devrez fournir pour demander à bénéficier du programme UNM Care ou Out-of-County Care.

Nous vous demanderons des informations sur vous

Nous vous poserons des questions sur vous. Par exemple :

- Comment vous appelez-vous ?
- Quelle est votre adresse ? Quel est votre numéro de téléphone ? Quelle est votre adresse électronique ?
- Quelle est votre date de naissance ?
- Avez-vous une assurance maladie ? Si oui, de quel type ?

Nous vous demanderons des informations sur la taille de votre foyer

Pour les patients de 18 ans et plus, le « foyer » inclut le patient, son époux(-se) le cas échéant, et toute personne que le patient déclare comme personne à charge à des fins fiscales. Pour ces deux programmes, une personne à charge doit vivre avec vous pour être comptée comme appartenant à votre foyer.

Pour les patients de moins de 18 ans, le « foyer » inclut le patient, ses parents ou tuteurs et toute personne que ses parents ou tuteurs déclarent comme personne à charge à des fins fiscales.

Si vous avez des questions à propos des personnes à charge, veuillez les poser à votre représentant des services financiers lors de votre rendez-vous.

Nous pourrions vous poser des questions de ce type sur les membres de votre foyer :

- Quels sont les membres de votre famille qui vivent dans votre foyer ?
- Quel âge a chaque personne ?
- Quel est le lien de chaque personne avec le patient ?
- Quel type d'assurance santé (le cas échéant) chaque personne a-t-elle ?

Nous vous demanderons des informations sur les revenus de votre foyer

Nous vous demanderons combien d'argent vous gagnez et combien d'argent gagne chaque membre de votre foyer chaque mois. Cela nous permettra de déterminer le revenu mensuel brut de votre foyer. **Le revenu brut** correspond à l'argent que vous gagnez **avant** le prélèvement de l'impôt et d'autres retenues. Le fait de connaître votre revenu brut nous permet de déterminer si vous êtes admissible au programme UNM Care ou Out-of-County Care.

Nous vous demanderons si vous touchez des allocations SNAP, TANF et/ou WIC du Nouveau-Mexique. Si c'est le cas, cela signifie que vous répondez d'ores et déjà aux exigences de revenu du programme UNM Care ou Out-of-County Care.

Nous vous demanderons comment vous gagnez de l'argent et combien vous en gagnez. Nous vous demanderons également si vous avez une assurance et si cette assurance est proposée dans le cadre de votre travail.

Nous vous poserons les mêmes questions pour tous les membres de votre foyer. Nous vous demanderons quels types de revenus vous, ou les autres membres de votre foyer, pourriez percevoir. Par exemple, allocations de la Sécurité Sociale, allocations chômage, allocations des anciens combattants, allocations pour invalidité et allocations du bureau des services aux Autochtones.

Nous vous demanderons de fournir certains documents justificatifs

Une fois que nous aurons rempli votre demande ensemble, nous passerons en revue les **documents justificatifs** que vous devrez fournir. Nous demandons certains documents justificatifs, car nous avons besoin de confirmer qui vous êtes, où vous vivez, combien d'argent vous gagnez et combien d'argent vous avez sur vos comptes bancaires et d'investissement. Toutes ces informations nous permettent de déterminer si vous êtes admissible au programme UNM Care ou Out-of-County Care.

Veillez ne pas nous fournir les documents originaux. Nous avons seulement besoin des copies.

Qui vous êtes (identité)

Nous vous demandons de fournir l'un de ces documents pour **chaque personne de votre foyer**. Ces documents nous permettront de confirmer votre identité et celle de toutes les personnes qui vivent avec vous. Nous acceptons n'importe lequel des documents indiqués ci-dessous (copies uniquement).

- Passeport (étranger ou américain)
- Acte de naissance (étranger ou américain)
- Pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte d'identité nationale, carte d'étudiant ou professionnelle)
- Carte de Sécurité Sociale
- Certificat d'ascendance indienne
- Documents relatifs à un divorce
- Dossier scolaire ou dossier de garderie
- Autre document gouvernemental, comme un visa (les visas ayant expiré sont acceptables)
- Déclaration d'un assistant social, agent de santé de la communauté, prestataire de soins de santé ou agence de la communauté qui vous connaît et qui connaît votre situation

Si vous n'avez aucun de ces documents, merci de nous en informer. Nous chercherons avec vous un autre document permettant de confirmer votre identité. Pour rappel, il n'est **pas** nécessaire que vous ayez la citoyenneté américaine ou un statut d'immigration particulier pour être admissible au programme UNM Care ou Out-of-County Care.

Où vous vivez (adresse)

Nous avons besoin que vous apportiez un document où figurent votre nom et votre adresse. **Vous n'avez besoin que d'un seul document pour votre foyer**. Nous acceptons n'importe lequel des documents indiqués ci-dessous (copies uniquement).

- Fiche de paie
- Assurance automobile
- Facture (électricité, gaz, eau, téléphone, Internet)
- Bail de location, document d'un emprunt immobilier, taxe d'habitation
- Autre facture ou relevé
- Justificatif d'inscription pour vous ou pour un enfant dans une institution scolaire
- Déclaration d'impôt sur le revenu

- Document relatif à la Sécurité Sociale, à l'invalidité, à la pension ou à la retraite
- Déclaration d'un assistant social, agent de santé de la communauté, prestataire de soins de santé ou agence de la communauté qui vous connaît et qui connaît votre situation

Si vous n'avez aucun des documents indiqués ici, nous chercherons avec vous d'autres documents que nous pourrions accepter.

Combien d'argent vous gagnez (revenus)

Si vous êtes sans abri, en faillite personnelle ou si vous bénéficiez des allocations SNAP, TANF ou WIC, nous pourrions vous demander d'apporter des documents le justifiant. Par exemple, un courrier d'un assistant social ou d'une organisation communautaire qui connaît votre situation, des documents juridiques ou un courrier des services sociaux.

Nous vous demandons d'apporter des documents indiquant combien vous et toutes les personnes de votre foyer gagnez chaque mois. Nous acceptons n'importe lequel des documents indiqués ci-dessous (copies uniquement).

- Fiches de paie
- Déclaration d'impôt sur le revenu
- Courrier de l'employeur attestant de votre revenu mensuel
- Dépôts directs à la banque
- Courrier ou copies de chèques de la Sécurité Sociale, des indemnités pour accident du travail, des services aux anciens combattants ou du bureau de services aux Autochtones
- Dossiers de comptabilité si vous êtes travailleur indépendant
- Déclaration d'un assistant social, agent de santé de la communauté, prestataire de soins de santé ou agence de la communauté qui vous connaît et qui connaît votre situation

Si vous n'avez aucun des documents indiqués ici, nous chercherons avec vous d'autres documents que nous pourrions accepter.

Si vous ne pouvez pas fournir de justificatifs de vos revenus, ou que vous n'en avez pas, vous pouvez rédiger une déclaration pour l'indiquer. Votre déclaration doit indiquer comment vous payez vos dépenses courantes, notamment les dépenses pour vous nourrir, pour vous loger et pour vous déplacer.

Combien vous avez sur vos comptes bancaires et comptes d'investissement (actifs)

Nous vous demandons d'apporter des documents qui prouvent combien vous avez sur vos comptes bancaires et comptes d'investissement. Les comptes

d'investissement peuvent être des actifs comme des actions, des obligations ou des fonds communs de placement.

Pour être admissible au programme UNM Care ou Out-of-County Care, vous ne pouvez pas avoir plus de 20 000 \$ au total sur vos comptes bancaires (courant et épargne) et comptes d'investissement.

Nous ne vous demanderons pas de liquider votre fonds de pension, vos obligations, vos certificats de dépôt pour payer vos factures médicales. Toutefois, si vous les avez déjà liquidés au cours de l'année, ou si les fonds sont arrivés à échéance au cours de l'année (c.-à-d., que la date où votre investissement doit vous être versé est arrivée), ces fonds seront comptés comme des revenus.

Nous pouvons accepter un relevé de compte récent pour vos comptes courant, d'épargne et d'investissement.

Remarque : Votre domicile, votre voiture et votre fonds de pension ne sont pas inclus. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents à leur sujet.

Nous pourrions vous poser d'autres questions

Par exemple, si vous avez besoin de soins médicaux à cause d'un accident, nous vous demanderons plus d'informations à ce sujet. Nous pourrions vous demander de quel type d'accident il s'agissait. Est-il couvert par les indemnités pour accidents du travail ? Pouvez-vous nous montrer des documents relatifs à l'accident ? Avez-vous pris contact avec un avocat ?

Enfin, nous vous poserons ces deux questions :

- 1) Autorisez-vous UNM Hospitals à vérifier votre déclaration de revenus et la taille de votre foyer (qui vit avec vous) lors du traitement de votre demande pour le programme UNM Care ou Out-of-County Care ?
- 2) Confirmez-vous que les informations fournies dans le cadre de la procédure de demande sont véridiques et exactes ?

Nous poserons chacune de ces questions à voix haute et vous demanderons d'y répondre à voix haute aussi.
